

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 16/177 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT CREATION D'UN OBSERVATOIRE ECONOMIQUE DE LA CORSE « CORSICA STATISTICA »

SEANCE DU 29 JUILLET 2016

L'An deux mille seize et le vingt-neuf juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BIANCUCCI Jean, BENEDETTI François, BERNARDI François, BORROMEI Vanina, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RISTERUCCI Josette, ROSSI José, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ARMANET Guy à Mme GUIDICELLI Lauda
M. BARTOLI Paul-Marie à M. TATTI François
M. BUCCHINI Dominique à M. STEFANI Michel
M. CHAUBON Pierre à Mme BARTOLI Marie-France
M. GIACOBBI Paul à Mme GUIDICELLI Maria
Mme GRIMALDI Stéphanie à M. LACOMBE Xavier
M. OTTAVI Antoine à Mme ORSONI Delphine
M. PARIGI Paulu Santu à Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme POLI Laura Maria à Mme GUISEPPI Julie
Mme PONZEVERA Juliette à Mme BORROMEI Vanina
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme COMBETTE Christelle
M. SANTINI Ange à M. MONDOLONI Jean-Martin
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à Mme MURATI-CHINESI Karine
M. TOMA Jean à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse

ETAIENT ABSENTS : MM.

CANIONI Christophe, CORDOLIANI René.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

VU la délibération n° 11/108 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mai 2011 portant création d'un observatoire économique régional,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

SUR rapport de la Commission des Finances et de la Planification,

CONSIDERANT l'évolution nécessaire du portage de l'Observatoire Économique Régional créé en 2011 et actuellement incorporé au GIP Corse Compétences,

CONSIDERANT que les politiques publiques de la Collectivité Territoriale de Corse et, plus largement, le débat public nécessitent de disposer d'un outil efficace pour produire et donner accès aux informations statistiques,

CONSIDERANT la volonté réaffirmée de la Collectivité Territoriale de Corse de se doter d'un outil mutualisé d'observation des données économiques et sociales dans la programmation du PO FEDER 2014-2020,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le rapport du Conseil Exécutif de Corse, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le transfert de l'Observatoire Economique Régional du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Corse Compétences au sein de l'ADEC.

ARTICLE 3 :

DIT que cet Observatoire se dénommera Corsica Statistica. Il couvrira quatre dimensions :

- Economie générale de la Corse
- Entreprises, activités économiques et filières,
- Prix et revenus
- Population et société

ARTICLE 4 :

DIT que Corsica Statistica :

- n'a pas vocation à absorber les autres structures d'observations de la CTC ;
- pourra se voir confier des tâches par d'autres services, agences ou offices par voie de conventionnement, de mutualisation voire de délégation ;
- recherchera à fonctionner en partenariat avec les autres structures productrices de données et les autres observatoires existants afin de mutualiser les ressources et éviter les doublons ou les redondances.

ARTICLE 5 :

DIT que toute structure ou observatoire produisant de la donnée ou des études soutenues avec des crédits régionaux et/ou communautaires devra systématiquement rendre Corsica Statistica destinataire des résultats et des données. Réciproquement Corsica Statistica transmettra les résultats et données non confidentielles produites aux organismes précités.

ARTICLE 6 :

DIT qu'avant de créer de nouvelles structures ou modifier les observatoires déjà existants au sein de la CTC, de ses agences ou offices dont les activités recouperaient ceux de Corsica Statistica, il est proposé de systématiquement étudier la possibilité d'une articulation avec Corsica Statistica.

ARTICLE 7 :

APPROUVE la feuille de route 2016-2017 de Corsica Statistica, telle que présentée dans le rapport du Conseil Exécutif.

ARTICLE 8 :

APPROUVE les propositions de modification de la composition du Comité Régional de l'Information Economique et Sociale (CRIES) et du Comité d'Orientation Scientifique des Questions Economiques et Sociales (COSQES) telles que proposées dans le rapport.

ARTICLE 9 :

DONNE MANDAT au Président du Conseil Exécutif de Corse pour faire valoir auprès du Préfet de Corse les demandes de modifications de la convention constitutive du GIP, de modification de la composition du CRIES et de modification de la composition COSQES.

ARTICLE 10 :

APPROUVE la maquette financière du service Corsica Statistica telle que présentée dans le rapport du Conseil Exécutif.

ARTICLE 11 :

APPROUVE le transfert des deux chargées d'étude de l'Observatoire du GIP Corse Compétences auprès de l'Agence de Développement Economique de la Corse.

ARTICLE 12 :

AUTORISE la création de deux postes budgétaires au sein des services de l'Agence de Développement Economique de la Corse.

ARTICLE 13 :

DIT que le financement de ces deux postes sera compensé par la suppression de l'enveloppe dédiée au fonctionnement de l'Observatoire du GIP Corse Compétences.

ARTICLE 14 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse et le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse à prendre toutes mesures et tous actes destinés à mettre en œuvre la présente délibération et, plus généralement, à assurer la mise en œuvre opérationnelle de Corsica Statistica comme service ainsi au sein de l'ADEC et à poursuivre les conventions signées par le GIP Corse Compétences concernant l'observatoire.

ARTICLE 15 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 29 juillet 2016

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXES

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

Objet : Observation statistique : CORSICA STATISTICA

La donnée statistique est la base de la chaîne de production d'informations qui permet ensuite d'éclairer les décideurs (publics et privés). Sans données, tout effort d'analyse ou toute tentative d'anticipation des mouvements conjoncturels et structurels traversant une économie ne peut être que parcellaire. En Corse, le manque de structuration ou de disponibilité de l'information économique de base se fait souvent sentir.

Des efforts importants ont été consentis ces dernières années, avec notamment la création en 2011 de l'Observatoire Economique Régional (OER). La réalité socio-économique des ménages, le suivi des écarts de prix ou l'analyse conjoncturelle ont été mieux couverts. Ceci représente un progrès important sur une période de temps courte.

Cette amélioration en termes d'analyse statistique s'est accompagnée de la publication d'études et d'analyses par l'INSEE Corse, l'OER et d'autres organismes (DIRECCTE Corse, CARIF/OREF..) concernant certaines politiques publiques de la Collectivité Territoriale de Corse (CTC). Sur l'innovation, sur le logement et sur l'analyse comparative avec d'autres régions ou d'autres territoires insulaires européens, les éclairages produits ont été très utiles.

Toutefois, il s'avère que le **fonctionnement actuel de l'appareil statistique de l'île, et notamment de l'OER, n'a pas permis de combler des lacunes importantes en termes de données sur des grands axes politiques de la CTC** (entreprises, TPE, socio-économie).

Dans ces champs d'actions prioritaires de la CTC, les services, les agences et offices, les différentes institutions partenaires ou les acteurs de la société civile font part de leur **insatisfaction en termes d'accès aux informations statistiques**. Cela nuit à l'élaboration, à la conduite et à l'évaluation des politiques mais aussi à la qualité du débat public.

De plus, les **contraintes financières pesant sur le GIP Corse Compétences ont posé la question du redéploiement des personnels liés à l'OER**.

Il est donc **nécessaire d'adapter le cadre défini en 2011 par la délibération n° 11/108 AC de l'Assemblée de Corse portant création d'un observatoire économique régional**.

I - Organisation et action de l'Observatoire Economique Régional

I-1 - Périmètre et objectifs

D'après le cadre défini par l'Assemblée de Corse en 2011, **l'OER a une vocation généraliste en économie et socio-économie.**

Il est positionné comme un outil transversal à toutes les autres structures qui génèrent de l'information économique, comme un centre de ressources et un « collecteur » de la donnée. Inversement, il est pourvoyeur d'information ou oriente l'utilisateur vers le producteur.

Il fonctionne dans une logique de réseau et de complémentarité (exploitation de données brutes et/ou non diffusées ou analysées, définition concertée des programmes d'études...), basée sur la formalisation de partenariats.

Selon les termes de la délibération de 2011 de l'Assemblée de Corse, il a vocation à produire des informations permettant de cerner la réalité économique d'une filière et des différentes composantes de sa chaîne de valeur, d'évaluer ses forces et ses faiblesses, et d'élaborer une proposition stratégique opérationnelle dont la mise en œuvre visera à développer de nouvelles pratiques solidaires chez les chefs d'entreprises (mutualisation de moyens et de savoir-faire), à se démarquer de leurs concurrents et à créer une valeur ajoutée territoriale (économies d'échelle, augmentation des compétences, hausse de qualité des produits, du volume des marchés, renforcement du dialogue social, usage renforcé des TIC...)

A travers son positionnement généraliste et transversal, il doit apporter son expertise sur les actions d'observations ou les études menées par la CTC, d'autres agences et offices ou bien des partenaires identifiés. L'OER mobilise à cet effet sa connaissance des données disponibles.

Il a été assigné à l'OER trois missions génériques :

- Apporter un état des lieux dynamique (diagnostic-prospective), des éléments d'alerte et de compréhension des mutations et des risques ;
- Produire des études/analyses systémiques des phénomènes à l'œuvre sur le territoire, en gardant un objectif d'opérationnalité ;
- Eclairer les acteurs dans leur décision, dans la mise en place de plans d'actions très concrets et opérationnels.

Les travaux de l'Observatoire dans les domaines de compétences qui lui sont dévolus visent plusieurs enjeux :

- Anticiper les évolutions économiques, sociales, environnementales ;
- Mieux connaître les ressources ;
- Avoir la capacité de réaction rapide, face à des situations de crise ;
- Adapter les infrastructures (zones d'activités, réseaux...) ;
- Mutualiser les ressources (structuration des filières, des territoires...).

I-2 - L'organisation actuelle de l'OER

I-2-1 - Portage

La délibération n° 11/108 AC de l'Assemblée de Corse a précisé le mode de portage de l'OER. Il a été intégré au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Corse Compétences sous la forme d'une des deux directions-adjointes (mission Emploi-Formation-Insertion et mission d'observation économique).

La convention constitutive du GIP Corse Compétences fut modifiée conjointement avec l'Etat courant 2011 afin d'y incorporer les éléments nécessaires à l'application de la délibération.

Le financement de l'Observatoire Economique s'est effectué sur des crédits de la CTC et de cofinancement par des crédits communautaires dans le cadre des orientations du POE-FEDER 2007-2013.

L'Agence de Développement Economique de la Corse a été chargée de la mise en œuvre de la délibération conjointement avec les services de l'Etat et plus particulièrement la DIRECCTE.

I-2-2 - Gouvernance

Dans sa délibération de mai 2011, l'Assemblée de Corse a arrêté les modalités d'animation du dispositif d'observation autour de deux piliers :

- Le Comité Régional d'Information Economique et Social (CRIES), dont l'OER assure les fonctions de rapporteur et de secrétariat permanent ;
- Le Comité d'Orientations Scientifiques des Questions Economiques et Sociales (COSQES).

Le CRIES est une instance de concertation entre utilisateurs et producteurs d'information économique. Dans ce contexte, il a pour missions :

- d'examiner les modalités permettant de favoriser l'accès aux statistiques disponibles ainsi qu'à une bonne information sur les études économiques et sociales réalisées ou en projet ;
- d'identifier les besoins des principaux centres de décision territoriaux et locaux en informations statistiques de base et outils d'études et de synthèses ;
- de recenser les actions prioritaires à entreprendre en tenant compte à la fois des urgences ressenties, des projets de développement connus du système statistique national et des disponibilités offertes par les sources régionales et locales ;
- de proposer le cas échéant les investigations spécifiques jugées nécessaires.

Le COSQES est une instance consultative et un lieu d'expression des partenaires techniques du champ économique, avec pour objectifs de :

- Aider à la programmation de l'Observatoire Economique Régional ;
- Réfléchir aux outils, méthodes et sources d'informations à mobiliser autour des problématiques d'études et travaux statistiques identifiés ;

- Mobiliser les réseaux de producteurs d'informations économiques et sociales pour faciliter l'obtention de données;
- Mettre à profit leurs connaissances pour des analyses thématiques ;
- Participer autant que de besoin au suivi d'études complexes.

Les dernières compositions connus des CRIES et COSQES sont présentés en annexe I (CRIES) et II (COSQES).

Ces deux comités constituent donc des rouages importants du fonctionnement du dispositif d'observation territorial, car ils permettent d'associer l'ensemble des parties intéressées à l'ensemble des phases de la réalisation des travaux.

I-2-3 - Personnels

Suite à la décision du Conseil d'administration du GIP en date du 26 novembre 2013, les moyens humains de l'OER sont constitués de 2,5 ETP occupant des missions de chargé d'études (2 ETP) et d'un responsable (0,5 ETP). Les bureaux de l'OER sont sur le parc technologique de Bastia.

I-2-4 - Diffusion

Le choix opéré par les décideurs publics de confier au GIP le portage de l'Observatoire Economique Régional a conduit à aligner la stratégie de communication de l'OER sur celle définie au niveau de l'ensemble du GIP, tout en préservant la singularité des productions de l'OER.

Les travaux de l'OER sont publiés sur le site Internet du GIP, dans un onglet spécifiques « études économiques et prix ». La diffusion des informations et des travaux de l'observatoire est assurée par envoi électronique à une liste de diffusion restreinte. Cette diffusion est assurée par l'un des agents du GIP.

I-2-5 - Les actions actuelles de l'OER

Le plan d'actions actuel de l'OER, arrêté par le conseil d'administration du GIP Corse Compétences en 2014, est construit autour des trois thématiques fixées par l'Assemblée de Corse - économie générale de la Corse, entreprises et filières, prix et revenus - et se déclinent en fiches actions auxquelles se rapportent des livrables (opérationnels et techniques) ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre.

Plan des actions de l'Observatoire Economique de la Corse

Economie Générale	Entreprises et Filières	Prix et Revenus
<p>Fiche action 1.1 Mutualisation des données et consolidation des outils de conjoncture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collecte des données produites et gérées par l'INSEE intéressant l'objet de l'OER • Collecte et la centralisation des données produites en Corse intéressant sa mission 	<p>Fiche Actions 2.1 Etudes thématiques de filières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des études commandées par l'OER • Réalisation et valorisation des études réalisées par l'OER 	<p>Fiche Actions 3.1. Outil de suivi des prix des denrées alimentaires étude sur les prix des denrées alimentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exploitation des données issues du développement des « drive » • Accès aux données régionalisées de l'enquête mensuelle menée par l'Observatoire des Marges et des Prix (DGCCRF)
<p>Fiche action 1.2 Construction d'outils de prospective et d'analyse économique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension des mécanismes du marché du travail et du marché de l'emploi • Pérennisation de la matrice de comptabilité sociale de la Corse et l'élaboration d'un modèle d'équilibre général calculable de l'économie corse 	<p>Fiche Actions 2.2 Outils de suivi des filières et du territoire panorama économique sectoriel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Observatoire des travaux publics et de la commande publique • Observatoire des zones d'activités et de l'immobilier d'entreprises 	<p>Fiche Actions 3.2 Outil de suivi des prix de l'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi mensuel des prix de l'énergie • Problématique de la formation des prix des carburants
		<p>Fiche Actions 3.3 Outil de suivi des prix du logement</p>
		<p>Fiche action 3.4 Observation de la structure des revenus et de la consommation des ménages</p>

Le détail du programme prévisionnel 2016 de l'observatoire est présenté en annexe III au présent rapport.

I-3 - Etudes réalisées par l'OER depuis 2011

Ce programme de travail a conduit à la réalisation de plusieurs études depuis 2012 dont la liste est présentée en annexe IV du présent rapport.

I-4 - Evolution du portage et bilan synthétique

I-4-1 - Portage

Depuis le début de l'année 2016, le GIP Corse Compétences a dû revoir ses missions. Le conseil d'administration en date du 11 avril 2016 a ainsi approuvé le principe de l'internalisation au sein de l'ADEC de l'OER.

I-4-2 - Gouvernance et pilotage

Le CRIES s'est réuni deux fois dans le courant de l'année 2012 et ne s'est plus réuni depuis. De même, le COSQES ne s'est réuni qu'une fois dans le courant de l'année 2012.

La réunion de ces instances est censée se faire en concertation étroite entre la Présidente du CRIES et du COSQES, l'Etat (Direccte) et la CTC (ADEC). Dans les faits, **ces instances n'ont pas été opérationnelles. Elles n'ont donc pas joué le rôle assigné en 2011 par l'Assemblée de Corse.**

Le processus de convocation du CRIES est particulièrement lourd et inopérant. Le nombre de participants est particulièrement important et l'organisation de séance plénière demande une logistique et une mobilisation des ressources internes à l'OER difficilement compatible avec le caractère réduit de l'équipe.

De plus, le mode de désignation des membres du CRIES, à savoir par arrêté du préfet de Corse, rencontre une difficulté de mise en œuvre. Notamment, depuis 2014 avec la fin de la présidence CRIES, cette vacance n'a donné lieu à la désignation d'aucun nouveau président ou présidente. Les arrêtés préfectoraux concernant l'évolution de la composition du CRIES, demandée en 2011 par l'Assemblée de Corse sont introuvables.

Les membres actuels désignés par les organisations ou institutions siégeant au CRIES ne sont pas connus de l'OER ou des services de l'Etat et la CTC. La composition du CRIES fait toujours référence aux groupes politiques de la mandature 2010-2015 de l'Assemblée de Corse.

Aucun compte rendu des sessions n'a été validé pour diffusion publique, malgré l'intérêt pour le débat public des orientations discutées.

Concernant le COSQES les arrêtés du préfet de Corse et du président du Conseil Exécutif sur la désignation de ses membres sont introuvables et a fortiori n'ont pas été remis à jour depuis 2012.

I-4-3 - Communication et visibilité

La méthode de diffusion de l'OER n'est pas conforme à ses missions. Elle pouvait paraître adaptée à la phase de démarrage, mais l'absence de possibilité

d'inscription directe sur la liste de diffusion par newsletter et l'absence de relais sur les réseaux sociaux n'est plus conforme aux usages en termes de réactivité et de diffusion de l'information économique.

Le processus de validation est lourd et peu réactif. Il traite de façon indifférenciée des diffusions purement factuelles et des diffusions plus analytiques.

L'OER souffre d'un déficit de notoriété auprès du grand public et des décideurs.

I-4-4 - Réalisation du programme prévu en 2011

Pour atteindre les objectifs assignés par l'Assemblée de Corse en 2011, l'OER devait progressivement mettre en place différentes activités :

- la collecte de données (indicateurs prédéterminés, généraux et par filière, recouvrant diverses thématiques ; tableau de bord, plan d'appel à données...)
- la constitution de bases de données (données brutes, bibliothèque documentaire)
- la gestion d'études (définition du programme d'investigation, réalisation d'études quantitatives/qualitatives et d'études de conjoncture, pilotage d'étude quand recours à prestataire externe...)
- l'analyse des informations collectées
- la mise en valeur des résultats (articles, notes, tableaux, cartes-SIG, graphiques, matrices)
- la diffusion d'articles, de données et d'études
- la gestion des modes de diffusion (publication de brochures et revues, tableaux de bord, newsletter, site internet, extranet...)
- l'animation interactive (organisation de séminaires, colloques, journées d'étude...).

Globalement **ce programme a été respecté mais sans l'ampleur qui était souhaitée** (cf. Annexes III et IV). La délibération de 2011 prévoyait 6 ETP en pleine charge pour réaliser ce programme. La limitation à 2,5 ETP a nécessairement conduit à des ajustements par rapport aux demandes initiales de l'Assemblée de Corse.

II - De « l'Observatoire Economique Régional » à « Corsica Statistica »

II-1 - Consolider un système d'information statistique fiable et adapté au service de la décision publique et des acteurs économiques

Le soutien de la CTC à un observatoire économique régional a été réaffirmé dans la programmation du PO FEDER 2014-2020 (AXE 3 : augmenter la compétitivité des entreprises / Développement de l'observation économique, soutien aux activités de l'Observatoire économique régional).

Dans ce cadre et compte tenu des remarques formulées précédemment, Il apparaît nécessaire de **consolider et de réorganiser l'observatoire pour former une base capable de répondre aux besoins générés par les politiques publiques** dans le domaine dévolu à l'OER (économie générale, social, emploi, entreprise...).

3 principes clefs fondent cette réorganisation. Ils réaffirment et précisent les orientations définies en 2011.

II-1-1 - Complémentarité & Pertinence

Ce maillon du système statistique doit **capitaliser sur l'existant**, plus particulièrement sur les services de l'Etat (INSEE, Direccte, DREAL...) et les organismes publics (Pôle Emploi, CAF...). Toutefois, ces organismes fonctionnent souvent sur des logiques de conventionnement avec des procédures lourdes et leurs collaborations dépendent souvent de cadres définis au niveau national.

Il s'agit donc de **combler les vides et de gagner en réactivité sans créer des doublons dans les travaux ou productions**, grâce à une connaissance fine des sources déjà disponibles et l'amélioration des capacités de collecte ou de restitution de ces données.

Pour supprimer les lacunes dans la couverture statistique, une **capacité à produire de nouvelles sources de données est nécessaire**.

Les lacunes doivent être identifiées à la fois pour répondre aux besoins des politiques publiques menées par la CTC (et la future « Collectivité unique ») mais aussi des autres institutions (CCI, CM...) ainsi que des partenaires privés (entrepreneurs et syndicats). **L'existence d'une instance regroupant les besoins est essentielle pour construire un plan de production pertinent pour les décideurs**.

II-1-2 - Performance & Résilience

La production et la mise à disposition doit se faire en suivant l'état de l'art en matière statistique : une équipe professionnelle, disposant de l'expertise et de l'expérience nécessaire pour produire des statistiques et des indicateurs.

Il s'agit aussi d'être capable de mobiliser des ressources inexploitées par l'appareil statistique actuel (expert-comptable, CCI...). Enfin, la diffusion doit mobiliser les outils les plus avancés (numériques).

Ceci suppose d'attirer et retenir des personnels compétents et de leur ouvrir des perspectives d'évolution professionnelle. Une **structure assez grande et diversifiée dans ses champs d'action pour générer de la transversalité et de l'émulation** mais aussi d'éviter les à-coups en cas de mouvement de personnel.

En créant un pôle de coordination au niveau de la CTC et des principaux organismes territoriaux (CCI, Chambres...), il serait possible de créer une telle structure. Ceci suppose aussi de **sortir de la logique de multiplication des observatoires pour rentrer dans celle d'un organisme coordonnant les compétences et la production d'information statistique dans les domaines de compétences dévolus à l'OER**, tout en conservant les prérogatives des offices et agences concernés.

Un travail de coordination au sein de la CTC et de ses agences et offices, des CCI et Chambres et des partenaires institutionnels doit être mené pour envisager :

- de disposer de ressources humaines (transfert, détachement, mise à disposition) et financières (convention de financement) ;
- de permettre aux statisticiens d'accéder à des sources de données pertinentes mais non mobilisées ;
- d'articuler la production de statistiques avec le travail des analystes et des institutions (CRIES) et d'animer le système statistique territorial (formation sur les statistiques, communication...).

II-1-3 - Neutralité & Communication

La donnée produite ou diffusée vise à éclairer les enjeux socio-économiques à l'attention de tous les acteurs. Des **garanties fortes permettant d'en assurer la qualité, l'interopérabilité et l'objectivité sont nécessaires**. Le service devra donc disposer d'un cadre de diffusion adapté permettant d'éviter la rétention ou la manipulation des données.

L'observatoire devra bénéficier d'un cadre de fonctionnement interne propre garantissant la neutralité et l'objectivité des productions tout en contrôlant leur qualité et leur pertinence.

Les actions de communication et de diffusion de données doivent aussi faire l'objet de procédures de validation transparentes et simples. Les fiches méthodologiques doivent être accessibles à tous les utilisateurs de données.

II-2 - Evolution de l'OER vers Corsica Statistica, service statistique socio-économique territorial

L'application concrète des 3 grands principes précédents suppose notamment :

- de **disposer d'une équipe compétente et motivée et d'ouvrir à chacun de ses membres des perspectives d'évolution professionnelle** ;
- de disposer d'une structure assez grande et diversifiée dans ses champs d'action pour générer de la transversalité et de l'émulation mais aussi d'éviter les à-coups en cas de mouvement de personnel ;
- de **faire un travail de coordination au sein de la CTC et de ses agences et offices, des Chambres consulaires et des partenaires institutionnels pour envisager de disposer de ressources humaines et financières** (convention de financement) nécessaires à la formation d'une équipe solide mais aussi de permettre aux statisticiens d'accéder à des sources de données pertinentes mais non mobilisées ;
- **d'articuler la production de statistiques avec le travail des autres analystes et des autres institutions et d'animer le système statistique territorial** (formation sur les statistiques, communication...).

Il paraît intéressant de profiter des changements dans le portage de L'OER pour poser les bases d'un pôle de production coordonnant les ressources et les productions statistiques au niveau CTC et principaux organismes territoriaux (chambres consulaires, EPCI...) sur les questions statistiques. Cela suppose de sortir de la logique de multiplication des observatoires.

La délibération de 2011 pose qu'« *un principe intangible doit les guider afin que toutes les données produites soient versées à l'Observatoire, en tant que centre de ressources régional de l'information économique* ».

Toutefois, Corsica Statistica n'a pas vocation à absorber les autres structures d'observations de la CTC.

C'est pour cela que l'OER peut devenir Corsica Statistica, service de production statistique venant en complément de l'INSEE et des observatoires opérationnels.

Par ailleurs, Corsica Statistica s'engage à fournir ses analyses et données (non confidentielles) aux agences et offices de la Collectivité Territoriale de Corse.

Corsica Statistica pourra se voir confier des tâches par d'autres services, agences ou offices par voie de conventionnement, de mutualisation voire de délégation.

Avant de créer de nouvelles structures ou modifier les observatoires déjà existants au sein de la CTC, ses agences ou offices et dont les activités recouperaient celles de Corsica Statistica, il est proposé de systématiquement étudier la possibilité d'une articulation avec Corsica Statistica.

De même, les organismes liés à l'Etat ou à d'autres partenaires restent en dehors du périmètre de Corsica Statistica. Là encore, une **logique de conventionnement élargie cherchera à répartir les charges de travail.**

II-3 - Portage et gouvernance

Il est proposé la reprise intégrale des missions confiées à l'OER au sein de l'ADEC avec la formation d'un service dédié dénommé Corsica Statistica.

Il est proposé de reprendre pour Corsica Statistica le modèle de gouvernance de l'OER encadré dans ses travaux par le Comité Régional de l'Information Economique et Sociale (CRIES) et le Comité d'Orientation Scientifique des Questions Economiques et Sociales (COSQES).

Ces instances sont directement utiles :

- le CRIES peut être adaptées pour servir d'instances de coordination et d'identification des besoins des politiques publiques menées par la CTC (et la future Collectivité unique) mais aussi des autres institutions (CCI, Chambres...) ainsi que des partenaires privés (entrepreneurs et syndicats). L'existence d'une instance regroupant les besoins est essentielle pour nourrir un plan de production pertinent pour les décideurs ;
- Le COSQES doit être réellement activé afin de valider les démarches à entreprendre pour produire de nouveaux indicateurs en propre. Il servira aussi d'instance d'échange au niveau technique sur la situation économique et comme instance clef de coordination au sein de l'appareil statistique régional.

Toutefois, des adaptations importantes nécessaires pour rendre ce cadre opérationnel et tenir compte de l'échec actuel de cette gouvernance.

Concernant le CRIES, il est proposé :

- de reprendre la composition du CRIES telle que proposée en 2011 en tenant compte des évolutions de structure (groupes politiques au sein de l'Assemblée de Corse, associations de consommateurs, organisations syndicales et patronales) ;
- compte tenu du nouveau portage, la présidence du directoire sera désignée pour deux années par le Président du Conseil Exécutif de Corse. Les autres membres du directoire seront M. le Préfet de Corse ou son représentant, le Président de l'Assemblée de Corse ou son représentant, le Président du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse ou son représentant, le Président de l'ADEC ou son représentant, la Présidente de l'ATC ou son représentant, le Président de l'OTC ou son représentant et la Conseillère exécutive en charge de la formation ou son représentant. Le responsable de Corsica Statistica est rapporteur, à titre permanent, auprès du directoire ;
- le CRIES se réunira une fois par an en séance plénière au cours du troisième trimestre de l'année. En plus des échanges prévus, une présentation du rapport d'activité, du programme annuel prévisionnel et du cadre pluriannuel de Corsica Statistica y seront faites ;
- le rapport d'activité sera transmis pour information à l'Assemblée de Corse et au CESC de Corse ;
- le CRIES émettra un avis consultatif sur le programme prévisionnel annuel et le cadre pluriannuel.

Des experts extérieurs pourront être invités à participer aux travaux du CRIES suivant l'ordre du jour.

Le président de l'Exécutif fera valoir auprès du Préfet de Corse les demandes de modifications de la composition du CRIES.

Concernant le COSQES, il est proposé :

- de réduire à 11 membres le comité ;
- que la présidence du COSQES soit désigné par le Président de l'ADEC ;
- que 4 membres en plus du président soient désignés par le Président de l'ADEC ;
- que 3 membres soient désignés par le Préfet de Corse ;
- que 2 membres soient désignés par l'Université de Corse ;
- que le Directeur régional de l'INSEE en soit membre permanent.
- que le responsable de Corsica Statistica au sein de l'ADEC en soit membre permanent.

Des experts extérieurs pourront être invités à participer aux travaux du COSQES suivant l'ordre du jour.

II-4 - Mutualisation et conventionnement

Il est proposé de procéder à une reprise des conventions actuelles signées par le GIP Corse Compétences concernant l'observatoire et d'autoriser à cette fin l'ADEC à entrer en négociation et de signer les conventions modifiées suivantes :

- Convention GIP - CRESS pour toutes les études Economie Sociale et Solidaire ;

- Convention GIP - Banque de France sur les informations financières (Surendettement des ménages, incapacités de payer, dépôts et crédits bancaires, défaillances d'entreprises par secteur d'activité) ;
- Convention GIP - DRFIP pour l'accès aux données sur le chiffre d'affaire par grands secteurs, l'impôt sur les Sociétés, la TVA ;
- Convention GIP - Chambre Régionale de l'Agriculture. Données de l'observatoire des prix de la CRA pour le focus Prix de la production agricole estivale ;
- Convention GIP - INSEE sur la rédaction du supplément OER dans la note de conjoncture trimestrielle de l'INSEE ;
- Convention GIP - URSSAF pour l'accès aux données sur les DUE, les demandes de délais et l'emploi salarié privé.

Une convention GIP - CEREC a été élaborée mais n'a pas été signée concernant le recensement de la commande publique.

Corsica Statistica fonctionnera de manière partenariale et mutualisée avec les autres structures productrices de données et les autres observatoires existants sachant que toute structure ou observatoire produisant de la donnée ou des études soutenues avec des crédits régionaux et/ou communautaires devra systématiquement rendre l'observatoire économique régional destinataire des résultats et des données.

Une coordination renforcée entre l'INSEE Corse et Corsica Statistica apparaît naturelle. Elle sera recherchée pour commencer par un partage plus large des programmes de travail annuel et pluriannuel.

II-5 - Diffusion et communication

Compte tenu de la configuration retenue pour héberger Corsica Statistica, il **apparaît nécessaire de définir un cadre de fonctionnement interne propre à ce service au sein de l'ADEC.**

Ce cadre, additionnel au règlement intérieur, **permettra de garantir la neutralité et l'objectivité des productions tout en contrôlant leur qualité et leur pertinence.** Les questions de communication doivent être aussi clarifiées.

Il sera recherché un partenariat renforcé avec la démarche Open data de la CTC (HOMER) pour mutualiser la politique de diffusion de données brutes.

Par ailleurs, et comme cela avait été arrêté par l'Assemblée de Corse en 2011, il convient d'affirmer le rôle de Corsica Statistica dans le débat public. A cet effet, il pourrait être envisagé que Corsica Statistica organise, co-organise ou soit partenaire de séminaires et/ou colloques ou tout autre événement où il serait susceptible de valoriser les pratiques d'observation mis en place pour le développement économique de la Corse.

Enfin, il pourrait être envisagé de participer à des réunions d'information auprès des commissions organiques de l'Assemblée de Corse à intervalles réguliers et selon des thématiques qui auraient préalablement été identifiées.

Un site Internet dédié (statistiques.corsica ou statistica.corsica) sera créé pour assurer une diffusion autonome. Cette création se fera en coordination avec les

services de l'ADEC et sera fait sur le budget de fonctionnement de Corsica Statistica. Des comptes sur les réseaux sociaux pertinents y seront liés.

III - Plan prévisionnel des actions à mener

III-1 - Dispositions transitoires

La première réunion du CRIES ayant lieu au troisième trimestre 2016, il est nécessaire d'assurer une feuille de route pour Corsica Statistica pour 2016 et 2017 (compte tenu de la nécessaire planification des travaux) avant que le CRIES ne puisse émettre d'avis. **Il est proposé qu'à titre transitoire, la feuille de route sur le second semestre 2016 et pour l'année 2017 soit celle précisée ci-après.**

III-2 - Plan d'action

III-2-1 - Programme prévisionnel 2016-2017

Le plan d'actions de 2011 est construit autour des trois thématiques fixées par l'Assemblée de Corse - économie générale de la Corse, entreprises et filières, prix et revenus - auxquelles il est proposé d'ajouter les dimensions « population » et « société » qui forment une thématique cohérente avec la vocation généraliste en socio-économie de Corsica Statistica.

La thématique « population & société » vise à approfondir la mise à disposition d'informations et l'analyse sur les enjeux relatifs :

- aux variations démographiques à travers l'aspect purement quantitatif (vieillesse, mouvements de population, répartition spatiale) mais aussi qualitatif (enjeux pour l'appareil productif, les infrastructures et les services publics de proximité) ;
- aux problématiques autour du niveau de vie, en approfondissant l'exploitation des données sur les inégalités, la précarité, l'accès aux services publics et la protection sociale ;
- la qualité de vie, en construisant un panel d'indicateurs de suivi socio-économiques, mêlant les données macroéconomiques classiques avec des indicateurs sur les aspects plus qualitatifs du bien-être collectif.

Compte tenu des moyens envisagés (2 chargées d'étude) pour Corsica Statistica et de la volonté de poursuivre les travaux déjà entamés, il est proposé d'adopter la feuille de route suivante pour les années 2016 et 2017.

Cette feuille de route sera discutée plus en détail lors du prochain CRIES conformément aux principes de gouvernance proposés.

Corsica Statistica - Feuille de route 2016-2017

Economie Générale	Suivi conjoncturel <ul style="list-style-type: none"> Données macroéconomiques clefs (PIB, Valeur Ajoutée, Revenu Disponible Brut...) Données sur le marché du travail (emploi salarié, chômage) 	Suivi structurel <ul style="list-style-type: none"> Analyse des dynamiques et équilibres sur le marché du travail 	Outils de prospective <ul style="list-style-type: none"> Travaux sur la matrice de comptabilité sociale de la Corse et un modèle d'équilibre général calculable (convention Université de Corse)
Entreprises & Filières	Suivi conjoncturel <ul style="list-style-type: none"> Démographie des entreprises (créations/destructions) Collecte et valorisation des données sur les travaux publics et de la commande publique Etude pour la création d'indicateurs conjoncturels en partenariat (INSEE, CTC, agences/offices, chambres consulaires, ordre des experts-comptables,...) 	Suivi structurel <ul style="list-style-type: none"> Création de tableaux de bord filières en partenariat (chambres consulaires...) Collecte et valorisation de données sur les zones d'activités et l'immobilier d'entreprise Poursuite des partenariats avec l'INSEE (enquête SINE, enquête CIS) Exploitation des données structurelles d'entreprises (INSEE, RCNS, INPI) 	Etudes thématiques <ul style="list-style-type: none"> Poursuite de la convention avec la CRESS Encadrement, réalisation et/ou participation à des études pour l'ADEC et, en partenariat (convention /mutualisation), avec la CTC, les agences et offices ou d'autres partenaires Valorisation des études commandées par l'ADEC, la CTC, les agences et offices ou des partenaires
Prix & Revenus	Suivi conjoncturel <ul style="list-style-type: none"> Suivi mensuel des prix de l'énergie (carburant, électricité, gaz) Suivi des prix de biens de conso. (« drive », données régionalisées de l'Obs. des Marges et des Prix DGCCRF) Suivi des rémunérations (emploi salarié) Etude pour la création en partenariat d'indicateurs sur la consommation 	Suivi structurel <ul style="list-style-type: none"> Structure des revenus salariés et non salariés (indépendants) Structure des revenus hors activités (pensions, prestations sociales) Recherche de données et partenariat pour mieux connaître la structure de la consommation des ménages 	Etudes thématiques <ul style="list-style-type: none"> Poursuite des travaux sur la formation des prix
Population	Suivi conjoncturel	Suivi structurel	Outil de

& Société	<ul style="list-style-type: none"> Données sur la précarité et la protection sociale 	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation et diffusion des données sur la distribution des revenus (inégalités, pauvreté) Valorisation et diffusion des données sur la démographie Valorisation et diffusion des données sur la protection sociale Valorisation et diffusion des données sur la qualité de vie (difficulté financière, privation matérielle, accès aux services) 	<p>prospective</p> <ul style="list-style-type: none"> Projections de population en lien avec l'INSEE et impacts socio-économiques (vieillesse, services publics, construction, équipements)
-----------	---	--	---

Dans le cadre du suivi conjoncturel, les quatre thématiques devront prendre en compte les aspects transversaux suivants :

- Collecte et valorisation des données produites sur la Corse
- Mise en ligne de tableaux de bord interactifs
- Publication d'alerte (réseaux sociaux) à la sortie des statistiques les plus importantes en parallèle de la mise à jour dans les tableaux de bord interactifs
- Construction de bases de données requêttables et mises en ligne via le portail Open Data

Corsica Statistica devra systématiquement chercher à valoriser les données territorialisées, si possible en lien avec les territoires de projet définis par la CTC et en étroite concertation, en fonction des sujets étudiés, avec les Offices et Agences concernés.

III-2-2 - Prestations techniques non internalisées

Prestations techniques d'enquêtes

Les prestations techniques d'enquêtes recoupent deux besoins :

- le besoin de réaliser des enquêtes auprès de grands échantillons, notamment au travers d'enquêtes téléphoniques ;
- le besoin de réaliser des enquêtes de terrain auprès des différentes cibles (ménages, entreprises, etc.,...) : enquête sur panel, focus groupe, etc.,

Si ce type de démarche est nécessaire dans le cadre d'une étude, la réalisation de ces enquêtes ne sera pas internalisée et, dans la logique de rationalisation des coûts, ces prestations techniques d'enquêtes pourront être mutualisées avec d'autres observatoires si possible.

Prestation technique de construction, de gestion et d'entretien de bases de données

Au-delà de la coordination à rechercher avec la démarche Open Data de la CTC, la gestion des bases de données sera si besoin confiée à un prestataire technique extérieur susceptible d'assurer l'ensemble des tâches de collecte, maintenance et mise à jour des données à collecter. L'internalisation de ces tâches pourra être envisagée à terme suivant son rapport coût/bénéfice.

Etudes et analyses spécifiques

Dans le cas d'étude thématiques dépassant les ressources techniques ou humaines de Corsica Statistica, le recours à des prestataires extérieurs sera possible et sera effectué à travers les dispositifs adaptés de commande publique.

IV - Un cadre budgétaire cohérent

IV-1 - Concernant les ressources humaines

Le fonctionnement serait assuré par le transfert à l'ADEC des deux agents actuellement affectés sur cette mission au sein de l'observatoire économique porté par le GIP Corse Compétences. Cela ne soulèverait pas de difficulté du point de vue réglementaire puisque ces deux agents sont actuellement salariés de droit privé comme les personnels des agences et offices et donc de l'ADEC.

Pour autant, et **conformément aux règles relatives à la tutelle** de la Collectivité Territoriale sur ses agences et offices, **il est nécessaire que l'Assemblée de Corse autorise préalablement la création de deux postes budgétaires au sein de l'ADEC.**

Il est à souligner que le Comité d'Entreprise de l'ADEC a d'ores et déjà émis un avis favorable à l'intégration de ces personnels dans les strictes conditions statutaires. Comme cela a été le cas à chaque fois que l'ADEC a dû procéder de la sorte, l'ancienneté de ces personnels ne sera pas reprise pas plus que les congés antérieurement acquis puisqu'il n'existe pas de Compte Epargne Temps au GIP.

Ces **deux agents pourront exercer leur activité à Bastia**, où ils sont actuellement basés, mais dans les locaux de l'Antenne de l'ADEC de Haute-Corse situés sur le Parc Technologique de Bastia.

Des possibles mutualisations, conventionnement ou capitalisation sur d'autres politiques pourraient être envisagées (ex : démarche Open Data).

IV-2 - Ressources budgétaires

Actuellement le coût de fonctionnement de l'observatoire tel que porté par le GIP Corse Compétences s'élève à 376 000 euros par an, financés sur le budget de l'action économique de la Collectivité Territoriale de Corse.

Ce montant plutôt élevé s'explique par le fait que la C.T.C. doit non seulement contribuer au fonctionnement de l'Observatoire (salaires et charges) mais également à toutes les fonctions support (direction, locaux, gestion etc...).

Ce coût prend ainsi en compte les éléments suivants :

- Salaires et charges (environ 95.000 euros / an)
- Coûts informatiques mutualisés (avec le GIP)
- Coûts d'hébergement (Parc Technologique Bastia)
- Fonctionnement (frais d'impression, de réalisation de documents, site internet etc...)

L'idée consiste donc à internaliser l'Observatoire au sein des services de l'ADEC afin de réduire de manière notable son coût de gestion sachant qu'il demeure indispensable que la CTC dispose d'un tel centre d'analyse de la donnée économique afin que la Collectivité Territoriale de Corse ne devienne pas comme l'a souligné le Président du Conseil Exécutif « un avion sans instrument de vol ».

Dans le cas où l'Observatoire serait internalisé à l'ADEC, il conviendrait que l'Assemblée de Corse autorise la création de deux postes budgétaires de catégorie A.

Ceci permettrait de réduire nettement le coût de l'observation économique serait nettement réduit puisque le fonctionnement de l'entité serait mutualisé avec celui de l'ADEC et que ce dernier est déjà financé par ailleurs par la Collectivité Territoriale de Corse au moyen de la dotation annuelle.

De plus l'observation économique étant éligible au titre des actions pouvant être soutenues par le PO FEDER (Axe 3), le coût supporté par la CTC serait in fine bien moindre que celui actuellement assumé.

Le coût de l'observation économique internalisée à l'ADEC est évalué à ce jour à 140 000 euros par an (tenant compte des 95 000 euros de salaires et charges).

Ce coût pourrait être assumé à parité par le budget de l'action économique (70 000 euros / an) et par du FEDER (70 000 euros / an).

Un rapport serait donc élaboré en ce sens pour être présenté au COREPA pour un financement de l'Observatoire par du FEDER à hauteur de 490 000 € (70 000 euros sur 7 exercices de 2016 à 2022).

Le financement de cette nouvelle activité de l'ADEC serait donc assuré non pas par une augmentation de la dotation de la Collectivité Territoriale de Corse mais au moyen de ce co-financement CTC-PO FEDER.

IV-3 - Ventes de données et prestations de service

Enfin, l'ADEC étant un établissement public à caractère industriel et commercial, rien ne fait obstacle au fait que pour des demandes de données structurées (hors les données brutes) elle puisse facturer des coûts pour couvrir le coût horaire lié au traitement d'une demande particulière.

C'est donc dans ce cadre qu'il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- D'approuver ce rapport du Conseil Exécutif de Corse.
- **D'approuver le principe du transfert de l'activité de l'observatoire économique de la Corse porté par le GIP Corse Compétence à l'ADEC.**
- **D'autoriser la création de deux postes de catégorie A au sein de l'ADEC** sachant que ces derniers seront financés via un co-financement CTC-Union européenne.
- **De dire que cet Observatoire se dénommera Corsica Statistica** et couvrira quatre dimensions : Economie générale de la Corse, Entreprises, activités économiques et filières, Prix et revenus, Population et société.
- **De dire que l'activité d'observation ainsi internalisée au sein de l'ADEC recherchera à fonctionner en partenariat avec les autres structures productrices de données et les autres observatoires existants** afin de coordonner les ressources et éviter les doublons ou les redondances.
- De réaffirmer que toute structure ou observatoire produisant de la donnée ou des études soutenues avec des crédits régionaux et/ou communautaires devra systématiquement **rendre Corsica Statistica destinataire des résultats et des données non confidentielles.**
- De préciser que lors de la décision de créer de nouvelles structures ou modifier les observatoires déjà existants au sein de la CTC, ses agences ou offices et pouvant être attaché au champ de compétences de Corsica Statistica, il sera proposé de systématiquement étudier la possibilité d'une intégration à Corsica Statistica.
- D'approuver la feuille de route 2016-2017 de Corsica Statistica telle que présentée dans le rapport du Conseil Exécutif.
- D'approuver les propositions de modification de la composition du Comité Régional de l'Information Economique et Sociale (CRIES) et du Comité d'Orientation Scientifique des Questions Economiques et Sociales (COSQES) telles que proposées dans le rapport.
- De donner mandat au Président du Conseil Exécutif de Corse pour faire valoir auprès du Préfet de Corse les demandes de modifications de la convention constitutive du GIP, de modification de la composition du CRIES et de modification de la composition COSQES.
- **D'approuver la maquette financière du service Corsica Statistica** telle que présentée dans le rapport du Conseil Exécutif.
- **D'autoriser le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse à prendre toutes mesures et tous actes destinés à mettre en œuvre la présente délibération et, plus généralement, à assurer la mise en œuvre opérationnelle de Corsica Statistica** comme service ainsi au sein de l'ADEC et à **poursuivre les conventions signées par le GIP Corse Compétences concernant l'observatoire.**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.